



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 09 mars 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet du suicide chez les enfants et adolescents.

En juillet 2015, le Gouvernement a approuvé le premier Plan National de Prévention du Suicide (PNPS) pour une durée de 5 ans à savoir de 2015 à 2019. L'objectif général du plan est de combattre les causes et les conséquences du suicide et de réduire les tentatives de suicide et les décès par suicide au Luxembourg.

Entre 2007 et 2016, le taux de suicides pour 100 000 habitants évolue autour de 15 avec un pic à 18,8 en 2007 et un minimum à 10,5 en 2016.

La validation des statistiques sur le suicide n'est pas seulement un processus lent, ces statistiques doivent également être traitées avec prudence. Le nombre de cas non signalés semble être beaucoup plus élevé sachant que, par exemple, les accidents de la route sont souvent indiscernables du suicide.

L'ampleur du problème est encore plus importante lorsque l'on sait que le taux de tentatives de suicides est de 10 à 20 fois plus élevé que celui de suicides accomplis. S'y ajoute l'impact considérable du suicide, au-delà de la personne concernée, sur la vie et la santé mentale des proches et de la communauté en général.

Conscient que le suicide est une thématique délicate, on sait aujourd'hui qu'il est essentiel d'en parler, pour encourager les personnes concernées à sortir du silence et à avoir recours à de l'aide.

Dans ce contexte, j'aimerais dès lors aborder les points suivants dans le cadre de la présente question élargie :

- Constats et conclusions du PNPS ;
- Actions futures en matière de prévention du suicide juvénile et postvention
- Actions au niveau scolaire (campagne d'information et de sensibilisation, formation des enseignants, formation des élèves en vue d'un renforcement du bien-être mental, etc.)

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a smaller 'S' and a final flourish.

Marco Schank

Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 09 mars 2020

**Objet : Question élargie n° 35 du 09.03.2020 de Monsieur le Député Marco Schank - Suicide
chez les enfants et adolescents**

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés